

**Convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d’Ouvrage n° 17/1415 entre la
Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune du Puy-Sainte-Réparate pour
l’opération de restructuration des réseaux humides Chemin du Moulin**

Avenant n°1

La Métropole Aix-Marseille-Provence

Dont le siège est sis : Le Pharo, 58 Bd Charles Livon, 13007 Marseille

Représentée par sa Présidente en exercice dument habilitée pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domiciliés audit siège

Désignée ci-après « La Métropole »

D’une part,

La Commune du Puy-Sainte-Réparate

Dont le siège est sis : Hôtel de Ville, 2 avenue des Anciens Combattants, 13610 Le Puy Sainte Réparate

Représentée par son Maire en exercice, dument habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domicilié audit siège

Désignée ci-après la Commune

D’autre part

Ensemble dénommées « Les Parties »

Article 1 – Objet de l’avenant n°1 à la convention

Le présent avenant a pour objet de modifier l’annexe 1 de la convention Transfert Temporaire de Maîtrise d’Ouvrage.

Une erreur matérielle s’est glissée dans l’enveloppe affectée aux travaux, concernant la répartition entre les compétences eau potable, assainissement et pluvial, sans modification de l’enveloppe globale.

L’annexe 1 de la convention initiale est ainsi modifiée et remplacée comme indiqué dans l’annexe au présent avenant.

Article 2 – Divers

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le présent avenant entrera en vigueur dès sa transmission en Préfecture et sa notification aux parties.

Fait à

Fait à

Le

Le

Pour la Commune du Puy-Sainte-
Réparate

Pour la Métropole Aix-Marseille-
Provence

Le Maire

La Présidente

ANNEXE 1 Modifiée

Plan de financement de l'opération

<i>Libellé de l'opération</i>	Restructuration des réseaux humides - Chemin du Moulin			
DEPENSES (€)				
Nature	AEP	EU	Pluvial	Total
Etudes et travaux	125 000,00	83 333,33	45 833,33	254 166,66
TOTAL (€HT)	125 000,00	83 333,33	45 833,33	254 166,66
TVA	25 000,00	16 666,67	9 166,67	50 833,34
TOTAL (€TTC)	150 000,00	100 000,00	55 000,00	305 000

FINANCEMENT (€)		
Financeurs	Dispositif	
Métropole		305 000
TOTAL		305 000